

■ Le Marque-pages fête ses 20 ans !

C'est en 1998 que la bibliothèque a ouvert ses portes, Annick Arnold était adjointe à la culture.

Depuis, nous avons accueilli plus de **1 500 lecteurs** et prêté environ **100 000 documents**.

Toute l'équipe de bénévoles prépare des manifestations pour cet anniversaire.

En 2017, nous avons reçu 247 lecteurs et nous avons prêté 5 500 ouvrages.

Nous avons reçu 5 fois les 171 élèves de l'école et nous portons régulièrement des livres à quelques personnes âgées.

Merci encore aux bénévoles qui permettent de faire fonctionner notre bibliothèque : Michèle, Maud, Annie, Colette, Martine, Béatrice, Philippe et moi-même.

Alors, si vous n'êtes pas encore inscrits, n'hésitez pas à pousser la porte, vous serez bien accueillis !

Paulette Jay, responsable de la structure

■ Centre aéré

Cette année encore, nous avons signé une convention avec la commune de Chèzeneuve pour organiser un centre aéré.

Il aura lieu du **9 au 20 juillet à Chèzeneuve** et sera destiné **aux enfants de 3 à 11 ans**.

Les inscriptions auront lieu : Le 30 mai de 16 h 30 à 19 h à Maubec
Le 2 juin de 9 h à 11 h à Chèzeneuve

■ Nouveaux horaires de la mairie

Le secrétariat est désormais ouvert les :

Lundi de 8 h 30 à 11 h 30

Mardi de 14 h à 17 h

Jeudi de 18 h à 20 h

Samedi de 8 h 30 à 11 h 30

Pas de permanence urbanisme le samedi matin

E-mail :

mairie-maubec@wanadoo.fr

Site Internet :

www.maubec-isere.fr



Depuis début février, Sophie Brison a rejoint le secrétariat.

■ Bookland

Le projet Bookland a été réalisé en 2016 par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Depuis, cet équipement connaît un vif succès.

« Ouvrez, choisissez, lisez, rêvez, gardez, ramenez, déposez, **mais surtout Respectez** ».

« Déposez livres, BD, Romans... **Évitez les journaux et magazines**. Bookland est accessible à tout public : merci d'être attentif à son contenu. »

Telle est la charte inscrite sur le support destiné à recevoir vos dons. Les livres déchirés et les vieux magazines doivent continuer à être déposés dans les containers de tri sélectif près de la Maison du village ou dans les deux autres points de la commune. **Bookland n'est pas un container de tri, encore moins une poubelle !**

Nous vous remercions de votre compréhension.

LIEN INFOS MAIRIE

Vous souhaitez recevoir les informations municipales par e-mail ?

Rendez-vous sur le site de la mairie : <http://www.maubec-isere.fr> puis dans l'onglet « municipalité ».

Ou accès direct par :
<http://www.maubec-isere.fr/municipalite/le-maubelan>

Le Petit Maubelan
bulletin communal
d'information
de Maubec (38)

Directeur de Publication :
Annick ARNOLD

Numéro ISSN 0152 -2221

Tirage : 750 exemplaires

Imprimé par nos soins

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale
Mars 2015

Le Petit Maubelan

Bulletin communal d'information



N° 92
Mars
2018

■ Calendrier des fêtes

**Samedi 31 mars : soirée
Théâtre du Tennis Club**

Maison du village
**Boire, fumer et
conduire vite !**
Par la compagnie du
Boulevard berjallien
Ouverture buvette et
restauration à 18 h 30
Début de la pièce à 20 h 30



Dimanche 15 avril : repas de l'A.C.C.A.
Maison du village

Samedi 21 avril : concert de La Voix des Champs

Maison du village à 19 h
**Rencontre exceptionnelle de 4 chorales, réunissant une
soixantaine de choristes.**

Entrée libre - Buvette
accompagnée de
pâtisseries (sucrées-
salées) vous seront
proposées à
l'entracte.



■ Biennale du Cirque

CAP
L'AGGLO

Venez nombreux découvrir le spectacle Gravir
Compagnie Les Quat'fers en l'air
Voltige neigeuse mais sans flocon

Rendez-vous mercredi 6 juin à 19 h

Sur l'esplanade entre la mairie et le stade
Spectacle de plein air, tout public, gratuit.
Durée : 40 mn

Voir arriver deux femmes en combinaison de ski, lunettes et bonnet en plein mois de juin ! Mais quelle idée !? Gabi, la diva qui sautille, et Garance qui cherche ses mots en plein milieu d'une pièce muette, sont prêtes à tout pour gravir les plus hautes montagnes, même sans la neige... Arriveront-elles à affronter la chaleur de leur équipement tout en palpant l'air de la voltige ? Pourront-elles défier la gravité et enfin atteindre les sommets ?

Place à l'adrénaline ! Avec un cadre aérien à 4 m 50, émotions fortes garanties !

Mardi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945
Cérémonie au monument aux morts à 11 h 30

Samedi 2 juin : Théâtre du C.J.A. adultes
20 h 30 - Maison du village

Dimanche 3 juin : vide-greniers du Comité des fêtes

Samedi 9 juin : Concert La Voix des champs, chorale de Maubec
Église - 20 h 30

Samedi 16 juin : Barbecue du Tennis Club

Samedi 23 juin : Théâtre du C.J.A. enfants et pré-ados
18 h 30 - Maison du village

Vendredi 29 juin : Fête de l'école
Soirée - École

Mercredi 4 juillet : Assemblée Générale du C.J.A.
19 h - Maison du village
Elle sera suivie du repas des adhérents à 20 h



Plus d'infos sur la biennale du cirque :

<https://capi-agglo.fr/nos-evenements/biennale-du-cirque>

■ Conseil municipal

Extraits des comptes-rendus des conseils des 15 décembre 2017 et 2 février 2018 (L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est consultable en mairie et sur le site internet de la commune)

■ URBANISME

Dossiers présentés en commission urbanisme

Permis de construire :

ZITI Mohamed, maison individuelle, chemin de la Cigalière - **BLANC Michèle**, maison individuelle, chemin des Ayes - **BURGEL Éric**, garage, chemin des Chevreuils - **SEPAL**, extension du bâtiment industriel, route de Saint-Jean – extension de l'unité de production avec la création à terme de 40 emplois. Pour la défense incendie, SEPAL installe une bâche et la CAPI prend en charge la création d'un poteau d'incendie - **REVOL Florence**, aménagement d'une grange, chemin du Château.

Permis modificatifs :

DERIEUX Pierre, extension habitation, rue Joseph Bédor.

Déclarations préalables :

ANGELONI Fabio, clôture, route du Dauphiné, - **BLANCHET Ludovic**, dalle béton pour piscine, chemin des Ayes - **BATAILLE Éric**, abri voiture, chemin Jean-Jacques ROUSSEAU - **TISSERAND Olivier**, piscine couverte + abri, chemin de Saint-Blaise - **MONTEILLER**, véranda, allée du Sadiou- **BARNIER Emilien**, création auvent ouvert et clôture, chemin du Polosson - **PAGNON Jeanne**, terrasse couverte, route de Chézeneuve - **GUIMONT Bruno**, pose panneaux photovoltaïques, chemin de la Simone - **Division PORCHER / DEFILLON**, division propriété, chemin du Polosson - **BURGEL Éric**, clôture, chemin des Chevreuils,

Autorisation de Travaux : Café de la Cigalière, mise aux normes accessibilité, route de Saint-Jean, **SCI PALEXIAN**, mise aux normes accessibilité, chemin de Césarges,

■ DELIBERATIONS

15 décembre 2017

1/ Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2e classe. Suite à l'avancement de grade et la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au 1er janvier 2017, et conformément à l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2e classe. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce poste.

2/ Acquisition de terrain. Madame le Maire rappelle le souhait de la collectivité d'acquérir le terrain mitoyen au groupe scolaire, cadastré sous le numéro A 1068 d'une superficie de 3451 m², pour un projet de réalisation d'un équipement public. Après estimation des Domaines et l'accord du propriétaire sur le prix du terrain, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), autorise Madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette transaction.

3/ Autorisation de signature d'un prêt. Afin de financer l'acquisition du terrain, le recours au prêt est nécessaire. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes nous propose un prêt au taux de 1.40 % sur une durée de 15 ans, à échéances trimestrielles. Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), accepte cette proposition.

4/ Approbation du rapport de la CLECT portant sur le transfert des ZAE. La CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – a défini précisément les périmètres et estimé les charges liées au transfert des 14 ZAE du territoire CAPI gérées par les communes devant être transférées à la CAPI. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

5/ Approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAE. Suite au transfert aux communautés d'agglomérations de la compétence pleine et entière en matière de développement économique, la CAPI a défini les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété des fonciers destinés à la commercialisation en ZAE. Le conseil municipal, à la majorité (1 contre), approuve ces conditions.

2 février 2018

1/ Désignation de deux nouveaux délégués au sein du SMABB pour la mission hors GEMAPI. Au 1er janvier 2018, la CAPI, dont notre commune est membre, est entrée en représentation substitution au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Notre commune reste adhérente au SMABB pour les missions hors GEMAPI. Les délégués désignés initialement au SMABB deviennent les délégués pour la mission GEMAPI. Aussi, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour la mission hors GEMAPI. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Pascal PAULIAT, comme délégué titulaire et Christophe BRAULT, comme délégué suppléant.

2/ Autorisation de signature de la convention avec la CAPI pour l'attribution d'un fonds de concours. La CAPI s'est engagée par délibération du 28 mars 2017 à consacrer une enveloppe de 1 000 000 d'euros sur la période triennale 2017-2018-2019 pour soutenir par fonds de concours, un à trois projets d'investissement par commune. Le montant mobilisable par commune est établi en fonction de la population. Pour notre commune, le fonds de concours s'élève à 58 333 € sur les 3 ans. Ce fonds de concours subventionnera les travaux intérieurs des locaux périscolaires pour les années 2017-2018 et l'aménagement de la mairie pour 2019. L'octroi de ce fonds de concours communautaire fait l'objet d'une convention formalisée entre la CAPI et la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

3/ Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la mairie. Suite à notre diagnostic accessibilité réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux, il en ressort que le bâtiment de la mairie n'est pas conforme aux normes législatives. Aussi, ce bâtiment sera réaménagé. Pour cette opération, le recours à un architecte est nécessaire. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la mairie et de sa place.

4/ Avis sur le projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et information des candidats. L'adoption d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social (PPGD) est rendue obligatoire par la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement social et à un urbanisme rénové. Ce plan doit définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs en répondant à 3 axes de la loi Alur : - Accueil du demandeur : homogénéiser les procédures et améliorer l'information du demandeur - Les attributions de logement : veiller à une gestion partenariale et lisible de la demande - La consolidation des partenariats avec l'ensemble des acteurs et vie du plan partenarial. Le plan partenarial est adopté pour 6 ans. La CAPI en assure le pilotage, l'élaboration et la mise en œuvre ainsi que l'approbation et l'évaluation en concertation avec l'ensemble des communes de son territoire. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce plan partenarial.

5/ Avis sur le deuxième PLH de la CAPI 2017-2022. Le projet du deuxième PLH (Plan Local de l'Habitat) a été arrêté par délibération du conseil communautaire de la CAPI le 19 décembre dernier. Ce PLH traduit le projet politique d'agglomération en matière d'habitat et définit la feuille de route pour le territoire pour les 6 prochaines années (2017-2022). Maubec est classée commune péri-urbaine. L'objectif de production pour ce type de commune est de 5 logements par an dont 1 logement social. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce PLH.

6/ Vote du Compte administratif 2017 de la commune. L'adjoint aux finances, au nom de Madame le Maire, présente par chapitre la section de fonctionnement et par opération la section d'investissement, le compte administratif 2017 de la commune. Il rappelle que le compte administratif retrace les dépenses et recettes réalisées pour l'année 2017.

Section de fonctionnement : le chapitre des dépenses d'ordre général a été très bien maîtrisé. Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 741 199.76 € pour un montant total de recettes de 996 584.53 €, soit un excédent de fonctionnement de 255 384.77 € auquel s'ajoute le report du résultat de l'année précédente de 155 943.90 €, soit un excédent de clôture de 411 328.67 €.

Section d'investissement : les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 376 325.46 € pour un montant total de recettes de 366 325.65 €, soit un déficit d'investissement de 1 009 999.81 € auquel est déduit le report de l'excédent de l'année précédente de 595 403.13 €, soit un déficit de 414 596.68 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Madame le Maire, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la commune.

Taux des taxes directes locales :

Pour l'année 2018, les taux des taxes directes locales seront les suivants : **taxe d'habitation** : 8,09 % ; **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 19,11 % ; **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 41,42 %. Pour chaque foyer concerné, cette hausse sera en partie compensée par la baisse pour la deuxième année consécutive de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour la commune, elle se traduira par une recette de fonctionnement supplémentaire de 24 701 €.